

EXTRAIT du REGISTRE DES ARRETES du MAIRE

OBJET: CHALLENGE DE LA QUALITE

Le Maire de la Ville d'ARBOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Vu la demande de Monsieur PITET

CONSIDERANT que pour permettre l'organisation et le bon déroulement de l'organisation, il est nécessaire de réglementer le stationnement.

ARRETE

Article 1er : Le stationnement de tous véhicules étrangers à l'organisation du Challenge de la Qualité sera interdit :

Du 6 avril 7h00 au 8 avril 21h00 parking du gymnase

Le 8 avril Parking de la Piscine de 7h00 à 21h00

Article 2 : Des panneaux réglementaires posés à la diligence des Services techniques porteront ces dispositions à la connaissance des usagers.

Article 3 : La Police Municipale, la Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie,
- La Police Municipale,
- Services Techniques Municipaux.
- Monsieur PITET

ARBOIS, le 12 janvier 2023
Madame La Maire,

Valérie DEPIERRE

